

Mine d'infos

juillet 2012—Numéro 16

Passionnés de politique ou de sport, chacun a dû se retrouver lors de ce 2^{ème} trimestre, fort en événements de portée nationale.

Si les premiers veillent à l'application de nouvelles réglementations, les autres vont pouvoir se tourner vers les Jeux Olympiques pour espérer enfin vivre pleinement leur passion.

Quoi qu'il en soit, la priorité du moment reste celle des vacances et de la détente, pour les scolaires, les travailleurs,les retraités toujours affairés, et l'équipe municipale qui s'est réunie le 30 juin 2012, bouclant ainsi le 1^{er} semestre de l'année.

Vous trouverez d'ailleurs le compte rendu affiché au lieu habituel récemment rafraîchi par notre artiste locale.

Vous découvrirez dans ce Mine d'infos ce qui vous attend dans notre commune pour vous divertir et oublier les tracasseries de la vie quotidienne : de la qualité à petit prix !!!

On vous attend, et les « têtes en l'air » sont déjà invitées à noter sur leur calendrier, les rendez-vous programmés par les différentes associations et le restaurateur local.

ELECTIONS (sur Montcombroux)

Présidentielles :

François Hollande : 66.14 %

Nicolas Sarkozy : 33.86 %

Taux de participation : 84 %

Législatives :

Gérard Charasse : 69.75 %

Claude Malhuret : 30.25 %

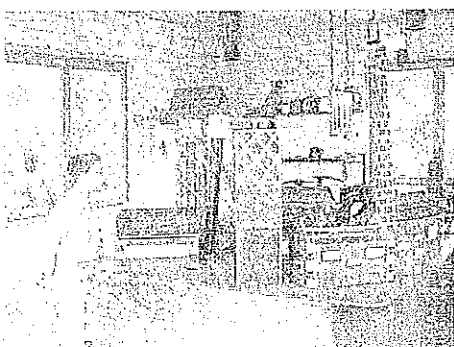
Taux de participation : 61.9 %

INAUGURATION DU CHEVALEMENT

Le samedi 16 juin a été un temps fort et émouvant :

L'inauguration du musée de la mine a rappelé à ces femmes et enfants de mineurs l'époque où la mine fonctionnait, l'époque où la mine comptait + de mille habitants, l'époque où une multitude d'échoppes s'implantait dans la rue principale....et ce moment extrêmement convivial a également ravi les 200 personnes présentes qui grâce « aux gueules noires » ont pu revivre le passé des mineurs de Montcombroux.

En présence de Guy LABBE, de MM. Les Maires de Bert, Sorbier et Noyant d'allier, beaucoup ont partagé leurs souvenirs et conviennent d'un commun accord, que de « ce temps, que les moins de 20 ans ne peuvent pas connaître », Montcombroux a su conserver son esprit de solidarité et de bonne humeur.



LES JOLIES COLONIES DE VACANCES MERCİ MAMAN, MERCİ PAPA ...

Du 6 au 10 août, ne vous étonnez pas si vous voyez une dizaine d'enfants d'autres communes se promener à Montcombroux. Les p'tits samedis ont mis en place un centre de loisirs avec hébergement pour les 6—12 ans.

Sur le thème « Tous à la digue », leur activité principale consistera en la création d'un radeau.

Afin de limiter le coût de la colo, nous sommes demandeurs de rondins de bois, de ficelle et de toutes fournitures pouvant nous aider à la fabrication du radeau.

Vous voulez plus de renseignements, vous souhaitez inscrire vos enfants avec hébergement où à la journée, n'hésitez pas à appeler au 06.08.15.30.92 ou 09.77.67.50.38 ou au 04.70.99.61.13.

Merci de votre coopération.

VOIES, RESEAUX ET TRAVAUX

Avant d'effectuer des travaux, même sur le domaine privé, vous devez effectuer une demande de travaux puis une demande d'intention de commencement de travaux auprès de la Mairie.

À partir de juillet 2012, toute déclaration devra obligatoirement être précédée d'une consultation du guichet unique, accessible uniquement en ligne, qui recense la totalité des différents réseaux présents sur le territoire.

Conscients que ce changement ne fait encore que compliquer vos démarches, nous tenons toutefois à vous informer que ces demandes sont **OBLIGATOIRES** quels que soient vos travaux, domaine privé y compris, aérien, souterrain etc... (par exemple : tranchées pour écoulement des eaux pluviales, ravalement de façades, élagage d'arbres, pose de portail, pêche sur un étang surplombé par une ligne électrique, etc...).

Sachez que cette procédure est surtout là pour vous protéger, afin d'éviter un accident (électrocution, destruction de canalisations etc...) et que l'entrepreneur peut établir le dossier pour vous.

En tout état de cause, Vanessa est là pour vous aider pour accomplir cette procédure. N'hésitez pas à la solliciter.

Il a été signalé en Mairie et nous avons pu tous entendre de réguliers coups de carabines ou de fusils tirés dans le bourg.

Après avoir contacté la Fédération de Chasse, nous ne pouvons que vous confirmer ou vous informer que tout tir de carabine ou d'autres armes est formellement interdit en agglomération et très réglementé hors agglomération. Interdit également de poser des pièges sans agrément.

Si des nuisibles vous dérangent, et nous pouvons le comprendre, d'autres moyens de s'en débarrasser existent. Il suffit de contacter la fédération au 04.70.34.10.00 ou de vous renseigner en Mairie.

Si ces bruits ou agissements devaient perdurer, la garderie de l'Office National de la Chasse et de la faune sauvage sera informée.

Petite précision : les chats ne sont pas considérés comme animaux nuisibles. Merci.

MANIFESTATIONS DU TROISIEME TRIMESTRE 2012

JUILLET

- 7 juillet Concours de pétanque semi-nocturne avec invités à 18h (Boule de Montcombroux) Place de la Liberté
13 juillet Repas à 19 H, retraite aux flambeaux, feux d'artifice et bal populaire gratuit (CIA et commune)
14 juillet Jeux de quartier à partir de 15 H 30, place Jean Jaurès et cour de la salle des fêtes (Foyer rural et CIA)
29 juillet Fête à la digue à partir de 12H. Animations, friture midi et soir, feux d'artifice, joutes, soirée dansante etc (CIA)

AOÛT

- 6 au 10 août Centre de Loisirs avec ou sans hébergement pour les 6/12 ans. (les petits samedis)
25 et 26 août Barbecue du restaurant de la Forge

SEPTEMBRE

- 8 septembre Repas CCAS pour les + 65 ans.
8 septembre Challenge Louis Dupré à 14 H (Boules de Montcombroux). Place de la Liberté.

MAJORATION DU DROIT A CONSTRUIRE

Afin de pouvoir valider, la décision municipale d'augmenter de 30 % le droit à construire des zones constructibles de Montcombroux, une notice d'information ainsi qu'un registre doit être mis à la disposition du public pendant un mois.

Vous pourrez donc dès le 16 juillet et ce jusqu'au 15 août prochain, prendre connaissance de l'arrêté du Maire et des documents vous informant de cette décision pendant les heures d'ouverture du secrétariat de mairie.

MOT DU CIA

Le collectif Inter Associatif a hérité de divers matériels. Ce matériel est mis à la disposition des habitants de Montcombroux et des associations.

Il s'agit de barnums, de friteuse, de tables, de bancs, etc. Vous obtiendrez tous les renseignements en Mairie car il est nécessaire de réserver ce matériel que vous soyez loueurs privés ou associations.

Toutefois, il a été remarqué que ce matériel ne revenait pas à sa place ou pas toujours en très bon état et que le loueur suivant en faisait les frais.

Alors, si vous voulez continuer à bénéficier du tarif plus qu'intéressant pour ces locations, merci de bien vouloir, déjà le remettre à sa place et même si ce n'est pas vous qui l'avez « détérioré », remplacer une visse...une pointe, nettoyer les barnums etc...bref, prendre soin de ce matériel précieux pour chacun d'entre nous.

Admettez qu'il n'est pas très agréable de louer un matériel défectueux et que vous maudissez dans ce cas là, le loueur précédent !

Nous en profitons pour remercier ceux qui le font déjà sans sourciller et qui nous aide ainsi à maintenir nos biens mobiliers en état.

Les membres du bureau du CIA

COMMENT FONCTIONNE UNE ASSOCIATION

Les associations de notre commune sont toutes des associations loi 1901 avec les droits et obligations qui s'y rapportent, consultables soit sur internet soit en Préfecture.

Même si ce n'est pas obligatoire, chacune a été déclarée en Préfecture où elle a déposé ses statuts. Ainsi le fonctionnement de l'association se réfère à cette loi et à ses statuts.

Les décisions sont prises au sein du bureau de chacune d'entre elles lors de réunion avec ou sans vote selon le cas et le choix des membres du bureau. Il va de soi que même si les décisions prises lors de ces réunions peuvent ne pas être partagées par l'ensemble de la population, elles ne sont pas discutables car chaque bureau gère comme il l'entend son association dans la limite du respect de la réglementation.

Pour discuter le fonctionnement ou une décision, il faut faire partie du bureau, donc se proposer candidat lors de l'Assemblée Générale de l'Association et être élu.

La commune et plus particulièrement le Maire, intervient pour autoriser ou non, une manifestation. S'il estime que l'association peut en assumer l'organisation et que de son côté il peut en faire assurer la sécurité et le bon déroulement, il valide celle-ci, souvent par arrêté municipal (circulation, sécurisation, débit de boisson...). Il n'a pas à juger la décision de l'association, tant que la législation et les statuts sont respectés. En ce qui concerne Montcombroux, si des mesures de circulation ou de sécurité sont prises, vous en êtes informés par un courrier distribué dans les boîtes aux lettres du secteur concerné.

Lorsque le Maire a validé cette décision, il se doit de contrôler que celle-ci est respectée et appliquée. Dans le cas contraire, et lorsqu'il le juge nécessaire, il appliquera son pouvoir de police, son devoir étant d'assurer le bon déroulement de la festivité tel qu'il était prévu et de veiller à ce que l'association ne soit pas lésée.

Il a également pouvoir, en particulier lors de demande de subvention, de consulter les comptes de l'association afin de vérifier que l'argent est utilisé à bon escient.

Car une association loi 1901 peut réaliser des bénéfices mais dans un but bien précis et jamais personnel.

Il est toujours agréable de constater que nos commerces locaux puisent « tirer » leurs épingles du jeu » lors de manifestations, mais sans perdre de vue que l'association doit dans un premier temps, déjà rentrer dans les frais engagés, et dans un deuxième temps « récolter » un peu pour préserver les ambitions et assurer l'avenir.

Organiser des manifestations demande beaucoup d'énergie et d'investissement. Les bénévoles donnent énormément d'eux-mêmes pour que l'association vive et que le but fixé soit atteint. Se conformer à leur organisation est une marque de respect envers toutes ces personnes qui dynamisent la commune.

Le conseil municipal soutient et encourage toutes les associations communales. Pour ce faire, mise à part l'aide technique et souvent humaine des élus, de nombreuses facilités leur sont accordées (locations et prêts de salles, de matériels, photocopies...).

Le Conseil municipal continuera à œuvrer à leurs côtés afin que notre commune soit une commune vivante et animée, tout en veillant au respect de la législation en n'oubliant jamais que « la liberté des uns commence où s'arrête celle des autres ».

CET ESPACE VOUS APPARTIENT.

IL VOUS PERMET DE NOUS FAIRE PART DE VOS IDÉES, REMARQUES ET SUGGESTIONS PARCE QUE VOTRE AVIS EST IMPORTANT.

VOUS POUVEZ DÉPOSER CET ENCART DANS LA BOITE AUX LETTRES DE LA MAIRIE OU AU SECRÉTARIAT.

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION.

Idées, remarques, suggestions :

Heures d'ouverture de la Mairie : du lundi au vendredi sauf le mercredi : de 9 H 15 à 12 H 15 et de 14 H à 16 H 15.

Permanence des élus : le samedi de 10 H à 12 H et les autres jours sur rendez-vous.

Heures d'ouverture de l'Agence Postale : du lundi au vendredi de 9 H à 12 H et le samedi de 10 H 30 à 12 H.

Heures d'ouverture de la déchetterie au Donjon : lundi de 13 H 30 à 18 H 30, le mercredi de 8 H à 12 H 30 et le samedi de 8 H à 12 H et de 13 H 30 à 18 H 30 d'avril à octobre. Lundi de 14 h à 16 H, le mercredi de 9 H à 12 H et le samedi de 9 H à 12 H et de 14 H à 16 H de novembre à mars.

Le dépôt de Montcombroux reste ouvert le jeudi toute la journée et le samedi de 10 H à 12 H (clé à retirer au secrétariat). Merci de respecter les consignes.

Mairie : 04.70.99.61.13

Claire TOGNON : 06.27.95.50.47

Alain SAYET : 04.70.99.61.27

La Poste : 04.70.99.61.10

Annick MENDEZ : 04.70.99.64.05

Thierry CATHALA : 04.70.99.64.34